



LIÈGE LA BALLE.  
LOI DU 31 MAI 1824.

LUNDI 28 et MARDI 29

# Mathieu Laensberg

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

## EXTÉRIEUR.

BRÉSIL. — *Rio-Janeiro*, le 6 avril.

(Extrait d'une lettre particulière.)

Je me suis procuré pendant mon séjour dans ce pays des nouvelles assez détaillées sur les événements du Paraguay, où règne toujours le docteur Franzia. Voici ce qui me paraît de plus positif sur le sort de M. Bonpland, qui a excité un si vif intérêt en France, en Angleterre, et partout où l'on a connu ce voyageur courageux et instruit. Il y a environ deux ans et demi que M. Bonpland était à Sainte-Anna sur la rive orientale du Rio-Parana. Il y avait établi des plantations de maté ou thé du Paraguay. Il fut enlevé, à onze heures du matin, par un poste de 800 hommes des troupes du docteur Franzia. On détruisit ses plantations qui étaient dans l'état le plus florissant; on s'empara de la personne de M. Bonpland et des familles indiennes, que, par la douceur de son caractère et les avantages d'une civilisation naissante, il avait attirés auprès de lui. Quelques Indiens se sauvèrent à la nage; d'autres, qui résistèrent, furent massacrés par la troupe. M. Bonpland, chargé sur ses épaules une partie de ses précieuses collections d'histoire naturelle, fut conduit à l'Assomption, capitale du Paraguay, et envoyé de là dans un fort, en qualité de médecin de la garnison. On ignore le tems qu'il est resté dans cet exil; mais on assure que depuis il a été rappelé près du docteur Franzia, directeur suprême du Paraguay, et dirigé sur un autre point pour surveiller une communication commerciale entre le Paraguay et le Pérou, peut-être du côté de la province des Chiquitos et de Santa-Cruz de la Sierra. M. Bonpland doit y terminer les travaux d'une grande route, en même tems qu'il se livrera à ses recherches de botanique. Les amis de M. Bonpland se flattent de l'espoir que les démarches du gouvernement français, celles de l'institut et de M. de Humboldt ne seront pas sans succès. Le général Bolivar a aussi écrit une lettre au directeur suprême du Paraguay, dans laquelle il réclame notre compatriote, comme l'ami de sa jeunesse, et dans les termes les plus affectueux. Si M. Bonpland est assez heureux pour revoir sa patrie, il pourra répandre une vive lumière sur des contrées entièrement inconnues jusqu'ici.

Le vaisseau *l'Asia* et deux frégates espagnoles ayant des troupes à bord, ont passé à la hauteur de l'embouchure du Rio de la Plata, il y a quinze jours.

On nous annonce un débarquement de 6,000 Portugais, qui seront mal reçus s'ils mettent le pied sur les côtes du Brésil. (Const.)

## RÉPUBLIQUE D'HAÏTI.

Port-au-Prince, le 11 avril.

PROCLAMATION AU PEUPLE ET À L'ARMÉE.

Jean-Pierre Boyer, Président d'Haïti.

« Lorsqu'un peuple, par des efforts aussi glorieux qu'honorables, est parvenu à conquérir son indépendance, son devoir le plus important est d'établir aussitôt après l'achèvement de sa constitution, les institutions qui doivent assurer son existence politique. Tel a été l'esprit qui n'a cessé de présider aux conseils des Haïtiens depuis leur mémorable émancipation. Éclairés par les leçons de l'expérience, ils savent aujourd'hui que la véritable garantie de l'ordre social et de la prospérité publique de saurait exister que sous l'empire de la loi.

« Cependant il est des circonstances où le machiavélisme des ennemis, cherchant à fomentier dans l'intérieur des troubles et des divisions, peut interrompre de telle sorte le cours des choses, que pour le salut du peuple, qui est la loi suprême, des mesures extraordinaires doivent être promptement adoptées. L'histoire du monde offre tant d'exemples à l'appui de cette vérité qu'il n'est personne de bonne foi qui n'en soit moralement convaincu.

« Le gouvernement est donc dans l'impérieuse obligation, vu la situation politique d'Haïti relativement à l'étranger, de prévenir, par une prudente et ferme sollicitude, des événements qui tendraient à compromettre la sûreté générale, et de commander d'avance tout ce qui est propre à atteindre ce but.

« Il est en conséquence arrêté ce qui suit :

« 1<sup>o</sup> Très-expresses défenses sont faites, au nom du salut public, à toute autorité civile ou militaire, de correspondre avec les

gouvernements qui seraient en guerre avec la république, ou avec leurs agens, sous quelque dénomination que ce soit.

« Au président d'Haïti seul, selon le vœu de la constitution, est réservé ce droit.

« Audit cas de guerre, toute autorité ou tout particulier qui, n'importe sous quel prétexte, sera convaincu d'avoir contrevenu à cette disposition, sera aussitôt considéré comme traître à la patrie, et puni comme tel.

« Donné au palais-National du Port-au-Prince, le 14 avril 1824, au 21 de l'indépendance. »

ASIE. — *Smyrne*, le 18 mai.

Nous attendons avec impatience des nouvelles sur les opérations du capitain-pacha. Une circonstance a excité ici l'attention du public; c'est l'achat de piastres fortes par les fonctionnaires turcs pour servir de rançon à un pacha qui aurait été fait prisonnier par les Grecs. On ne dit pas où cette capture aurait eu lieu.

ITALIE. — *Trieste*, le 10 juin.

Nous venons de recevoir la nouvelle qu'un corps de troupes turques a opéré un débarquement près d'Orco, sur la pointe septentrionale de l'île de Négrepont, et s'est avancé de là vers l'intérieur, afin d'y opérer sa jonction avec les garnisons turques qui occupent les principales places fortes de l'île. Mais un corps de troupes grecques, détaché par Odyssée, a forcé les Turcs à se retirer promptement et à se rembarquer. On croit cependant qu'ils tenteront, avec des forces plus considérables, un débarquement; parce qu'il leur est parvenu des renforts de la Macédoine.

Quelques bâtimens de guerre turcs sont entrés au golfe de Volo. A cette nouvelle, les habitans des côtes voisines ont pris les armes, et ils sont en mesure de s'opposer à tout débarquement. Le chef grec Diamanti est chargé du commandement sur ce point.

L'escadre turque se trouvait en dernier lieu près de la petite île Scélédromi. Quelques-uns de leurs bâtimens s'étaient rendus dans le golfe de Salonique et étaient entrés dans le port de ce nom.

Une escadre d'observation grecque était arrivée près de l'île de Skyro, et paraissait attendre la première occasion favorable pour attaquer les Turcs. Le capitain-pacha ne se trouve pas dans ces parages. C'est le commandant en second de la flotte turque, qui y a été détaché avec le tiers environ des bâtimens de guerre qui sont sortis du détroit des Dardanelles. Le grand-amiral est resté avec les deux autres tiers près de l'île de Mitylène, où il attend l'escadre égyptienne avec les troupes de débarquement; ainsi que le corps de troupes asiatiques qui a été concentré aux environs de Smyrne pour s'y embarquer. Ces troupes ont commis beaucoup de désordres, tant à Smyrne qu'aux environs de cette ville.

(D'après d'autres nouvelles, l'arrivée de ces forces auxiliaires égyptiennes, est impossible ou au moins très-incertaine par la raison que les événements survenus en Egypte ne permettent pas au vice-roi de dégarnir son pays de troupes. Au reste, on a des nouvelles d'Odessa du 6 juin, qui disent qu'aucunes troupes n'étaient encore arrivées d'Egypte dans l'Archipel.)

On assure que les Grecs ont le projet de détruire l'escadre turque stationnée à l'entrée du golfe de Salonique, avant que le capitain-pacha puisse la joindre avec la majeure partie de sa flotte.

Un navire venant de Calamata, en Morée, est arrivé ici en 13 jours; des lettres qu'il apporte disent qu'après la soumission de Colocotroni, le gouvernement grec a de nouveau transféré son siège à Argos. Trente bâtimens, ayant à bord 3,000 hommes de troupes de débarquement, ont été expédiés à Candie pour y soutenir les opérations de Tombazis.

ESPAGNE. — *Madrid*, le 17 juin.

Il vient de paraître une nouvelle ordonnance, ainsi conçue :

« La volonté du roi notre seigneur étant qu'à son arri-

rée, il ne se trouve dans la capitale d'autres personnes que celles qui peuvent y rester d'après les lois, ordres particuliers ou par suite de toute autre disposition, il est ordonné à tous ceux qui ne résident pas en cette ville depuis 6 ans avec un négoce ou une occupation connue et maison ouverte, d'en sortir immédiatement, ne pouvant être considérés comme bourgeois de la ville. Les employés qui ont reçu ordre de quitter la ville, ne peuvent y rentrer de nouveau, ni y faire le moindre séjour. Cet ordre regarde plus spécialement les ecclésiastiques qui, par ordre supérieur, ne peuvent habiter Madrid.

M. Arjona a, dit-on, fait des représentations sur cette mesure, qui exécutée dans toute sa rigueur, ferait sortir de Madrid plus de 50,000 personnes. On attend impatiemment la décision définitive.

Le *Diario* publie une ordonnance de police qui interdit à tout individu ne faisant pas partie *del gremio de tratantes* (corps de marchands), la vente de leurs biens, meubles et immeubles, sous peine de confiscation et d'une forte amende.

Le général Capapé est arrivé ici prisonnier.

La junte apostolique est composée de quatre cercles désignés sous les noms de *l'Etoile*, *l'Ancre*, *la Conception* et *l'Ombre d'Elie*.

— On continue de faire, la nuit, un assez grand nombre d'arrestations sous le prétexte de la *presse*, pour renforcer l'armée; mais beaucoup d'individus arrêtés ont obtenu leur liberté moyennant une rançon d'une vingtaine de piastres.

Des commissaires, assistés de la force armée, entrent dans les maisons, et sous le prétexte de rechercher les gens sans aveu, ils prennent au gré de leur caprice les individus qui leur tombent sous la main.

L'exécution de cette mesure arbitraire est très-propre à favoriser des actes de vengeance; on assure que plusieurs ex-miliciens ont été enlevés du sein de leurs familles et incorporés dans les régimens.

— On a fait de brillantes réjouissances à Madrid à l'occasion de la naissance de la princesse fille de l'infant D. François de Paul; mais on a remarqué que les royalistes exaltés et les moines n'ont pas illuminé.

— Le bruit court ici que l'évêque de Galice et l'évêque d'Oviédo, sont en état d'arrestation.

Une lettre de Tudela, en Navarre, du 11 courant annonce que les évêques de ce diocèse, de Taragona (dernier grand inquisiteur) de la Calahora et l'abbé du couvent d'Alfaro, se sont réunis en séance secrète, ces jours derniers, dans un couvent de religieuses de Saint-Bernard, à trois lieues de Tudela, nommé le couvent de Toulbras. L'on ignore le motif de la réunion de ces quatre personnages, mais on s'accorde généralement à croire qu'elle n'a nullement été ordonnée par le gouvernement.

M. Ouvrard, qui s'est échappé de Madrid, était poursuivi par ses créanciers espagnols et français; mais il a obtenu du gouvernement un sauf conduit qui le met à l'abri de la contrainte par corps en attendant qu'il ait rendu ses comptes; pendant sa route de Madrid il était déguisé en postillon pour échapper à la fureur de ses malheureux créanciers.

Le ministre de grâce et justice a communiqué au conseil de Castille un ordre portant qu'il ne doit proposer à l'avenir, pour aucune prébende ecclésiastique ni pour aucun emploi judiciaire, des personnes connues pour avoir des opinions contraires au système du gouvernement. Cet ordre ne traite pas mieux, il est vrai, les *afrancesados*, qui jusqu'ici avaient paru jouir de plus de faveur; il les exclut également de tous les emplois ou dignités ecclésiastiques qui sont donnés sur la proposition du conseil de Castille.

Quoique la junte apostolique ait éprouvé un échec dans les personnes de quelques-uns de ses membres, elle ne se tient pas encore pour battue, parce qu'elle est fortement soutenue et appuyée par d'augustes personnages. Rien ne l'intimide, et, pour se venger, elle veut absolument que les Espagnols connus sous le nom d'*afrancesados* soient aussi exilés de l'Espagne; elle y parviendra bien certainement comme elle parviendra à substituer l'inquisition aux nouveaux réglemens de police récemment décrétés, et pour ainsi dire conformes à ceux qui existent en France. Nos fanatiques en veulent beaucoup à M. de Talara et à tout le ministère espagnol, qui, selon eux, ne fait qu'obéir aveuglément à tout ce qui est prescrit par ce diplomate.

Les persécutions sont maintenant générales, et jamais les prisons n'ont été si remplies que depuis le décret d'amnistie.

Cadix, le 8 juin.

Le président de la junte supérieure de santé fait connaître que les circonstances actuelles exigent l'importante nécessité de prendre des mesures de précaution pour éviter l'introduction de la fièvre jaune dans ces parages; il a été décidé que les navires venant de nos Antilles, des îles environnantes du royaume du Mexique ou de la Côte-Ferme ne pourront entrer dans ce port quel que soit leur état sa-

nitaire; ils devront se rendre au Lazaret de Mahon pour y faire leur quarantaine.

ALLEMAGNE. — *Augsbourg*, le 19 juin.

Des négociations d'une haute importance devaient avoir lieu à Prague, relativement aux affaires de certaines parties de l'Europe et de plusieurs contrées de l'Amérique; mais la résolution prise par l'empereur de Russie, de ne point venir cette année dans la capitale de la Bohême a fait ajourner tout ce que le cabinet de Vienne voulait traiter dans cette réunion des deux monarques. Ainsi, les conférences déjà commencées au Joannisberg, entre le ministre des affaires étrangères d'Autriche, prince de Metternich, et les ministres des principaux souverains d'Allemagne, ne sont relatives qu'à des propositions qui, de concert entre l'Autriche et la Prusse, doivent être faites à la diète de la confédération germanique, et qui par conséquent n'ont trait qu'aux affaires intérieures de l'Allemagne.

Quant au sénateur russe Tatischeff, qui est aussi chez le prince de Metternich, il confère particulièrement avec ce ministre, mais seulement sur les affaires de la Turquie. Il y attendait des dépêches de Pétersbourg relativement aux dernières dépêches de Constantinople parvenues dans la capitale de l'empire russe par la voie d'Odessa, et qui étaient de nature à exiger de nouvelles résolutions de la part de l'empereur Alexandre, principalement en ce qui concerne la situation actuelle de la Moldavie et de la Valachie.

ANGLETERRE. — *Londres*, le 25 juin.

— Robert Gourlay vient d'adresser, de sa prison, une nouvelle lettre à l'orateur de la chambre des communes, pour réclamer sa liberté. S'il existe encore quelqu'un qui doute de la dévotion de cet individu, il n'y a qu'à lire le dernier paragraphe de sa lettre: « L'ignorance pourrait dire que c'est trahison que de prendre le roi par le bout du nez, tandis que ce pourrait être, au contraire, un devoir sacré. Supposez S. M. tombée dans un puits si étroit, que vous ne puissiez l'en retirer qu'en vous servant de son nez, comme d'une poignée, auriez-vous tort de le faire? »

— MM. Garcia del Rio et le général Paroissien, ci-devant envoyés ou agens du gouvernement Péruvien, ont donné avant-hier, un grand dîner au général San Martin, à l'hôtel de Grillon. On cite parmi les convives M. Rush, M. Harford, lord Ormond, M. Adams Smith, M. Mendez, M. Mackenzie, M. Parish Robertson, le général Alvear, M. Castro, M. Fry, les capitaines Heywood et Seymour, de la marine royale, etc. Outre les toasts accoutumés, la santé du général San Martin, celle du général Bolivar, et celle du président des États-Unis ont été portées.

— Nous apprenons que plusieurs des gouvernemens du continent ont manifesté le vif désir d'acquiescer une connaissance parfaite de la situation des catholiques d'Irlande et qu'on travaille en ce moment à traduire en langue Russe le traité de M. Scully sur les lois pénales qui les affectent. (*Morning Chronicle*.)

— M. Peel a proposé à la chambre des communes d'introduire un changement important dans la formation des jurés spéciaux. Ces jurés seront pris au sort sur la liste générale des jurés spéciaux; c'est donc vers la formation de ces listes que l'attention du public doit maintenant se diriger. Le bill à ce sujet ne sera présenté qu'à la prochaine session.

— La veuve du malheureux Riégo, décédée dernièrement à Londres, n'était âgée que de 24 ans.

Le 15 octobre 1821 elle épousa, par procuration, le général Riégo qu'elle connaissait depuis son enfance. La convocation des cortès extraordinaires de 1822 ayant obligé le général à se rendre à Madrid, il se sépara de son épouse, qu'il ne devait plus revoir. Obligée de se réfugier à Gibraltar, afin d'éviter les armées françaises, ce général l'engagea à se rendre en Angleterre, où elle arriva le 17 juillet de l'année dernière, accompagnée de sa sœur, Dona Lucie, et du chanoine son oncle. Le 15 novembre, elle reçut la nouvelle de la mort du général; sa santé ne put résister à ce coup terrible; depuis ce moment elle dépérissait tous les jours, et enfin, samedi, elle a rendu le dernier soupir dans les bras de sa sœur.

Avant sa mort, elle a fait un testament dans lequel elle rend hommage aux sentimens affectueux du peuple anglais à son égard, ainsi qu'à la pureté et à la loyauté des intentions du général Riégo. (*Courier*)

— La gazette de Lisbonne du 4 contient un très-long article, dans lequel on disculpe la conduite de l'infant don Miguel, et on rejette le blâme sur les mauvais conseillers par lesquels ce prince s'est laissé diriger.

— On écrit du Cap de Bonne-Espérance sous la date du 17 mars: « Il y a quelques semaines, trois soldats du 60<sup>e</sup> régiment, qui allaient du fort Beaufort aux casernes de Wiltshire, ont été attaqués par un éléphant, qui s'est élancé sur eux, et en a tué un; les deux autres se sont sauvés, mais non sans peine. »

— Nous recevons la gazette d'Antiochia, du 5 mai. La session de l'assemblée coloniale y est ouverte depuis le 22 avril. Il y règne de vives inquiétudes sur le maintien de la paix publique, et ces alarmes sont générales dans toutes nos colonies des Indes occidentales.

— Les journaux de New-York portent que la session du congrès s'est terminée le 27 mai. Tous les bills adoptés par la chambre ont été approuvés par le président. Le sénat a ratifié avec certaines conditions le traité fait avec l'Angleterre pour la suppression de la traite des nègres. Le président a reconnu MM. Jose Silvestre Rebello, comme chargé d'affaires de l'empereur du Brésil.

— Une frégate est arrivée de Colombie; elle est chargée par le gouvernement de dépêches qui contiennent le rapport des commissaires anglais sur l'état actuel de la république. Le même bâtiment a apporté des nouvelles de Mexico du 16 avril. Tempico et vingt autres individus ont été arrêtés; le congrès a décrété à l'unanimité qu'Iturbide était mis hors la loi.

— Des lettres de la Havane, du 4 mai, annoncent que deux bâtimens colombiens continuent de faire des prises à la hauteur de Cuba. On parle de la capture d'une seconde goëlette espagnole.

— Les correspondans du gouvernement mexicain à Madrid, sont d'avis que le départ d'Iturbide de l'Italie pour l'Angleterre était concerté avec Ferdinand VII lui-même, et qu'il va agir, comme son instrument, contre l'indépendance mexicaine.

— Une bouteille est parvenue jusqu'au port de White-Haven, contenant un papier qui indique que la Sarah, destinée pour l'Amérique, ayant sombré, l'équipage et les passagers s'étaient réfugiés dans la chaloupe, et que leurs provisions étaient presque épuisées.

PROROGATION DU PARLEMENT.

Aujourd'hui à deux heures, le roi s'est rendu en grand cortège au parlement, pour faire en personne la clôture de la session. Lorsque S. M. est sortie de son palais et partant sur son passage, le peuple a fait entendre l'air des plus vives acclamations. S. M. étant arrivée à la chambre des pairs et s'étant assise sur son trône, l'assentiment royal a été donné à divers bills, ensuite S. M. a prononcé le discours suivant :

« Milords et Messieurs, je ne puis terminer cette session du parlement, sans vous faire mes très-sincères remerciemens, de la diligence et de l'assiduité avec lesquelles vous vous êtes appliqués aux divers objets d'intérêt public qui ont été soumis à votre considération.

« Je regrette profondément la pénible nécessité dans laquelle vous vous êtes trouvés, de renouveler, pour un terme ultérieur, des mesures de précaution extraordinaire en Irlande.

« J'approuve entièrement les enquêtes que vous avez jugé à propos d'instituer relativement à la nature et à l'étendue des maux malheureusement existans dans les districts agités de ce pays, et je ne doute pas que vous n'aperceviez la possibilité de poursuivre vos enquêtes dans une autre session.

« Je continue à recevoir de toutes les puissances étrangères les plus fortes assurances de leurs dispositions amicales envers ce pays, et vous pouvez compter que mes efforts seront invariablement dirigés vers le maintien de la paix générale, et vers la protection des intérêts et l'extension du commerce de mes sujets.

« Messieurs de la chambre des communes, je vous remercie des subsides auxquels vous avez pourvu pour le service de la présente année, et spécialement des sommes que vous avez si libéralement accordées pour l'avancement des intérêts de la religion, et le soutien de la splendeur de la couronne.

« Je sens pleinement les avantages que l'on peut attendre du soulagement que vous avez procuré à quelques-unes des plus importantes branches de l'industrie nationale.

« Milords et Messieurs, j'ai la plus grande satisfaction à vous réitérer mes congratulations sur la prospérité générale et croissante du pays.

« Je suis persuadé que vous emporterez avec vous dans vos comtés respectifs, le même esprit d'harmonie qui a distingué vos délibérations durant la présente session, et que vous cultiverez parmi toutes les classes de mes sujets, ces sentimens de contentement et d'attachement à la constitution, de la continuation et de la propagation desquels dépendent principalement non-seulement le bonheur individuel, mais le haut rang que ce royaume tient entre les nations de l'univers. »

FRANCE. — Paris, le 24 juin.

— On assure, dit le Journal des débats, que, sur le refus de M. de Polignac et de M. de Talara, un courrier a été expédié pour offrir le portefeuille des affaires étrangères à M. le marquis de Caraman, qui se trouve aujourd'hui à Joannisberg, auprès de M. de Metternich.

— Notre correspondance particulière de Londres, dit l'Étoile, nous donne des nouvelles de ce qui s'est passé au parlement le 21 dans la soirée. Sir J. Mackintosh a présenté une pétition de la chambre de commerce de Manchester, tendant à demander la reconnaissance de l'indépendance de l'Amérique du Sud. Des pétitions semblables avaient été préparées par les principales villes manufacturières; mais l'époque avancée de la session ne permettra probablement pas de les discuter.

M. Canning n'a point pris la parole en cette occasion. — Les obsèques de M. Aignan, membre de l'académie française, ont eu lieu aujourd'hui à l'église de Saint-Laurent.

Une députation de l'académie précédait le cortège, composé des amis du défunt et d'un nombreux concours de gens de lettres. Après l'office divin et les prières d'usage, la dépouille mortelle de M. Aignan a été transportée au cimetière du Père-Lachaise, et provisoirement placée non loin du tombeau où repose celle de Bernadin de Saint-Pierre, que le défunt avait remplacé à l'académie, il y a environ dix années.

M. Auger, l'un des membres de l'académie, et faisant partie de la députation de ce corps, a prononcé un discours succinct, mais qui a rappelé tous les titres que M. Aignan avait aux regrets de ses amis et de ses collègues.

Un autre membre de l'académie française, M. Jouy, a retracé ensuite, dans un cadre plus étendu, les qualités qui distinguèrent M. Aignan, l'assiduité et le zèle qu'il montra dans les travaux littéraires auxquels il était associé et les divers genres de mérite de ses ouvrages.

— Le commerce de Paris a adressé, à plusieurs époques, des demandes pour obtenir que l'on rendît la Seine navigable aux bâtimens de commerce, depuis son embouchure jusqu'à la capitale. Ce projet, déjà ancien, a été examiné plusieurs fois, et toujours ajourné. Nous apprenons avec une véritable satisfaction que l'administration s'en occupe de nouveau en ce moment.

Il a été reconnu par les ingénieurs que la pente du fleuve, depuis le pont du jardin du roi jusqu'au Havre, n'est que de vingt mètres et une fraction de mètre sur un développement de plus de cent lieues.

En fait au de Paris un port de mer, un navire venant de l'Amérique ou de l'Inde pourrait déposer ses marchandises dans la capitale.

— Une foule immense assistait à l'audience de la première chambre de la cour royale, où devait se juger l'affaire de M. Michaud contre M. Simon d'Antreville, connu sous le nom de M. Henri Simon. M. Berryer plaidait pour M. Michaud.

La cour, après une courte délibération, a ordonné que le local et les instrumens de la publication de la Quotidienne seraient remis sur-le-champ à M. Michaud, sur la minute du jugement, et que la direction du journal lui serait confiée jusqu'à ce qu'il soit prononcé sur la question de propriété.

— Le tribunal de police correctionnelle a prononcé son jugement dans l'affaire de l'Aristarque. Le tribunal considérant que le journal existait lors de la loi de 1820, a déclaré la saisie de nul effet, et renvoyé de la plainte le marquis de Banne de Puygiron.

M. l'avocat du Roi a sur-le-champ interjeté appel du jugement.

— La ville de Chambéry vient d'être témoin d'une exécution horrible : Le sieur Dumontel, jeune avocat au barreau de cette ville, convaincu d'avoir assassiné sa mère, y a été pendu le samedi 12 juin, après avoir eu le poing droit coupé; son corps a été brûlé et ses cendres ont été jetées, avec celles du bûcher, dans la rivière qui coule près du lieu de l'exécution. Voici les seuls détails qui nous soient parvenus sur ce crime : Dans la nuit du 30 au 31 mars dernier, Dumontel a étranglé sa mère, et enfermé son corps dans une malle adressée à sa maison de campagne, située à quelques lieues de Chambéry, où il l'a enterrée dans sa cave. Depuis son crime, Dumontel voyageait, et personne encore ne soupçonnait la cause de l'absence de cette femme, lorsque ce monstre a été arrêté comme porteur de faux papiers, quinze jours environ avant son supplice. L'exécution a duré trois ou quatre heures, et ce parricide a conservé jusqu'au dernier soupir ce sang-froid atroce du criminel le plus consommé.

— La chambre des pairs (séance du 24) a adopté le projet de loi modifié et approuvé par celle des députés et relatif aux modifications du code pénal.

— Dans sa séance du 24 juin, la chambre des députés a adopté deux projets de loi d'un intérêt purement local.

Après avoir entendu le rapport de la commission sur quelques pétitions qui sont écartées, la chambre s'occupe d'un projet de loi sur la chaumage des moulins. Il est adopté.

BOURSE du 24. 5 p. 100 consol. — Jouis. du 22 mars, 102 fr. 85 c. — Act. de la banque, 1965 fr.

Perpignan, le 16 juin.

Le pourvoi de Catherine Imbert, de la commune de Castellou, canton de Thuis, condamnée à la peine de mort par la cour d'assises de ce département pour avoir empoisonné son mari ayant été rejeté, cette femme, âgée de 27 ans, a été exécutée hier, à neuf heures du matin, à Thuis. Elle est montée sur l'échafaud avec la plus grande résolution, et sans aucune altération sur sa figure, qui a conservé ses couleurs ordinaires; elle était assistée d'un aumônier des prisons de Perpignan. Tous les villages voisins étaient accourus à cette exécution. La foule était immense. Catherine Imbert a demandé à parler; elle a dit : « Epoux, épouses, pères et mères, que je vous serve d'exemple; je suis coupable, je mérite la mort; me pardonnez-vous? » Tous les spectateurs ont crié : Oui! oui! Elle allait continuer : « Ecoutez... » Le prêtre l'a interrompue, et lui a dit : « Catherine, c'est assez. » Elle s'est tournée tranquillement du côté du bourreau, et elle est morte comme elle était montée sur l'échafaud.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 27 juin.

Par arrêté du 12 de ce mois, S. M. a sanctionné les statuts d'une société anonyme pour les assurances sur la vie.

de hommes, les fonds dotaux et les survivances, dont l'administration principale sera établie à Bruxelles; cette société, créée dans le but d'utilité publique, offre des avantages précieux; elle a été octroyée le même jour que celle d'ici annoncée par plusieurs journaux du pays. Ses statuts, qui fixent les principes qu'elle doit suivre, l'emploi des fonds, la formation de son conseil et la marche de son administration seront publiés incessamment.

— Les journaux ont rendu compte d'une manière inexacte d'un prétendu mariage simulé, qui aurait eu lieu à Bruxelles ces jours derniers, et au moyen du quel on serait parvenu à séduire une jeune personne de Saint-Gilles. Les faits ont été dénaturés par ces journaux, et la chambre du conseil du tribunal de Ire. instance, par ordonnance du 25 de ce mois, a acquitté tous les prévenus, par le motif qu'il n'y avait eu ni fraude, ni faux et que les faits prouvés ne constituaient pas de délit punissable.

Liège, le 27 juin.

— Pour éviter les retards dans l'envoi du journal, on est prié de renouveler les abonnemens qui expirent au 30 juin. Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume. Le prix des annonces est de deux sous par ligne.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignante. On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché au Bois, et chez tous les directeurs des postes.

— On mande de Francfort le 23 juin.

Madame Krudener, qui, habitent depuis 1822, une terre en Livonie, vient de partir, accompagnée de la princesse Golyzin, de la comtesse Cachette, pour la Crimée, où elle se propose de résider avec ces dames. On a remarqué que dans ce voyage, elle n'a pas traversé la ville de Pétersbourg.

On écrit de Constantinople, 26 mai : « Lord Strangford dégoûté de sa mission a demandé son rappel à sa cour. »

— M. de Chateaubriand vient de vendre, dit-on, pour la modique somme de 300,000 francs son manuscrit de l'histoire de France. On voit que l'ex-ministre n'est pas tombé en disgrâce chez son libraire Lenormand. Si son portefeuille est garni de quelques ouvrages semblables, il lui vaudra autant que le portefeuille qu'il a perdu comme ministre.

— Le jeune Liszt a donné son grand concert à Londres, le 21, dans les *New argyll rooms*. Voici en quels termes le *Courier* et le *New-Times* rendent compte de l'effet produit par cet enfant extraordinaire.

La manière dont il a exécuté un grand concerto de Hummal a fait éclater des témoignages répétés d'approbation. Non seulement la rapidité et la force de son exécution sont extraordinaires, mais ses passages de piano, (nous croyons que le journaliste anglais a voulu dire ses points d'orgue) ajouteraient à la réputation d'un artiste du premier ordre.

A la fin du concert, le jeune Liszt a improvisé sur un thème qui lui a été donné par une lady : c'était le *zitto*, du *Barbier de Séville* de Rossini.

Dans cette improvisation, l'enfant a charmé son auditoire par une composition, non-seulement scientifique, mais où brillent les facultés d'invention et d'arrangement, qui, avec l'étude et la culture, doivent produire des ouvrages d'une excellence solide et durable.

M. Hurlay, de New-York, vient de fabriquer un élégant chapeau de castor qui doit être offert au général Lafayette comme échantillon des progrès des manufactures aux États-Unis. Ce chapeau, qui est orné de la cocarde constitutionnelle, est déposé à l'hôtel de ville, où on va le voir.

— Un physicien de Londres, à l'imitation du célèbre Franklin, vient de faire les expériences les plus curieuses sur l'application de l'électricité à la végétation. Il ne lui faut, dit-il, que trois ou quatre secondes pour faire germer des grains de légumes et de fleurs avec un développement si rapide, qu'il obtient des tiges de verdure haute d'un pouce.

Liège, le..... juin 1824.

Monsieur le Rédacteur,

En ma qualité de commis marchand, voyageant pour une maison de commerce de France, je me suis présenté dernièrement chez M<sup>me</sup> négociant de cette ville. Je n'ai trouvé que Madame, jolie femme qui ne manque ni d'esprit ni de bon sens; mais qui joint au défaut de parler beaucoup, celui de parler fort mal; vous allez en juger par la conversation, j'ai presque dit par le monologue qui suit :

— J'ai bien l'honneur de saluer Madame<sup>me</sup>. — C'est vous, Monsieur; qu'y a-t-il long-temps qu'on ne vous a plus vu? — Comment vous portez-vous, Madame? — Il ne me va pas fort bien aujourd'hui; j'ai très-mal ma tête et mes dents; nous avons été il y a quelques jours à la comédie; il était onze heures à la nuit, quand tout-à-fait a été fini;

j'ai été dormir tard, n'est-ce pas? Et je me suis déçouché de trop à bonne heure; et je n'ai pas pu aller à messe; parceque j'ai eu le cœur malade et que je me sentais toute chose; j'ai fait voir après le médecin, et quand j'aurai pris une bouteille, j'espère qu'il m'ira mieux. Mais tous ces médecins sont toujours à se faire attendre, et je crois que, si on pouvait, il vaudrait mieux de s'en passer; mais asseyez-vous donc, Monsieur; et puis nous fermerons la fenêtre, car il souffle si fort, que vous pourriez prendre un froid. — Et le spectacle vous a-t-il amusé, Madame? — Ah oui ça; je ne peux pas dire autrement, je m'y suis bien plu; on jouait une pièce si sensible; j'avais si fort le goût de pleurer; mais c'est singulier, cet acteur qui est si joli au théâtre, et que j'avais révé toute la nuit, je l'ai rencontré en rue; comme il est blanc et maigre bas de la scène! Je voudrais bien être abonnée, mais des négociants, n'ont pas le temps de ça. — Monsieur votre époux est-il ici, Madame? — Non, Monsieur, il est hors-ville et ne reviendra qu'à la semaine; il est allé aux noces de notre cousin C... qui marie Melle. D... c'est une femme qui a encore assez bien le temps. Il fallait bien en finir par là, voilà deux ans qu'ils se fréquentent. Eh bien; ils feront boutique. — Vous avez des enfans? — Oui Monsieur, j'en ai quatre; l'aîné donc, qui va sur seize ans; at il déjà fait toutes ses classes; nous l'avons envoyé chez les Hollandais, pour six semaines, pour apprendre à parler; quant il reviendra nous le mettrons sur un bureau; alors j'ai deux filles qui parlent leur français, comme vous et moi; et voilà notre petit Joseph, qui ressemble son père; il est si malin pour son âge, il lit déjà en épelissant sur la gazette; dites bonjour à Monsieur, comme un brave. Eh bien, comme il a les mains fraîches! il aura été tout déjetor dans ma chambre; je suis bien fâchée sur vous; Monsieur, allons ne choutez pas, vous irez voir cher oncle, avec votre neuf habit, que vous êtes si propre avec. — Ferons-nous affaire ensemble, Madame? — Ah? monsieur, il ne vaut pas la peine d'en parler; on ne fait plus rien; les gens de la campagne sont trop pauvres que pour acheter beaucoup; ils ont trop difficile à gagner leur vie maintenant; ce n'est pas qu'il fasse cher vivre; mais les contributions prennent tout à fait. Ceux qui sont dans les objets de luxe vendent bien; parce que plus pauvre est-on, plus est-ce qu'on veut briller; mais nous, tous ces marchands ambulants qui vendent à bon compte leur mauvaise marchandise, nous font le plus grand tort. Je ne crois pas que vous ferez plus dans les villes voisines qu'ici à Liège; si vous allez à Maëstricht, savez-vous ce que vous fassiez? allez par la barque, vous aurez plus facile; elle part sur les midi.

— Mais, Madame, je puis vous laisser à fort bon compte. Ici entra le médecin.... Vous vous faites bien entendre, Monsieur, Je crois que vous le faites expressément, pour montrer que vous avez beaucoup de malades; J'ai une douleur à la tempe de la tête que je n'en puis plus. — Des sang-sues, Madame. Des sang-sues! Je ne peux mal d'en mettre. Tenez, Monsieur, c'est la seule branche de commerce qui aille bien; pour avoir plus commode nous irons dans la place voisine; à tantôt, Monsieur.

Là ma patience était à bout; vous savez pourtant de quelle patience, nous autres commis marchands nous sommes doués. Je sortis sans attendre le retour de ma belle paroleuse; pour me venger d'elle, il me prit fantaisie d'écrire tout ce qu'elle m'avait dit; et de vous en envoyer copie. J'ai souligné toutes les expressions qui ne m'ont point paru être très françaises; vous pardonneriez à quelques détails minutieux; ou vous m'appellerez pédant; soit; mais il n'en est pas moins vrai que la langue française est celle du pays de Liège et qu'il est plus important que jamais de ne pas l'y estropier.

Je suis, Monsieur le Rédacteur, etc.

Ch. Rogie

BOURSE D'ANVERS. — Du 26 juin.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont été plus animés que hier; les lots de Rotschild, du 2e emprunt, ont été particulièrement recherchés.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à 5/8 1/2; le Paris court s'est placé au pair les 2 mois à 5/8 1/2 p. les 3 mois 7/8 1/2 p. a. il ne s'est rien traité en Londres, Francfort ni Hambourg.

MARCHANDISES. — Il s'est traité deux parties de café; on a payé pour 1,578 balles Chérifon jaune 45 1/2 cents, et pour 2,450 balles Batavia 39 3/4 cents.

300 Nattes sucre Bourbon ont été payées fl. 14 1/2 en entrepôt. Il s'est écoulé dans le courant de la semaine environ 25,000 liv. sucre méliés; les 5 liv. ont été payées en entrepôt, de fl. 22-65 cents à fl. 24, et ceux de 3 liv. de fl. 24 à 25 50 cents, suivant qualité.

La mélasse a flechi, on la tient fl. 10-30 cents. Il s'est vendu 6 caisses d'indigo Bengale, du moyen violet rouge au fu bleu violet, de fl. 7-93 1/2 à fl. 8-82 1/2 cents; et 2 surous Caraque sobre à fl. 7-45 1/2 cents.

50,000 liv. bois jaune ont été payées de fl. 4 5/8 à fl. 5, et 30,000 liv. bois de Campêche, coupes diverses, de fl. 5 1/8 à fl. 5 3/4.

Il s'est traité dans le courant de cette semaine quelques parties de froment blanc pour l'exportation à fl. 5-41 cents; il en existe peu sur notre marché; le roux est calme de fl. 5-14 cents à fl. 5-36 cents. Les avoines à fourrages ont été demandées à fl. 1-71 cents, on les tient à fl. 1-89 cents à fl. 1-93 cents. Le seigle est calme et offert à fl. 2-57 cents. L'orge soutient les prix de fl. 3 à 3-24 cents.